

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 24 mars 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 7 mars 2022

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 14

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jacques CARRELET DE
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe BERTHIER	LOISY
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Céline RENAUD	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Céline TONOT	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Nadjoud BELHADEF	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Stéphanie MODDE	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO	
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Lionel SANCHEZ	

### Membres absents :

Monsieur Gérard HERRMANN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Benoît BORDAT pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Madame Céline RABUT	Madame Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
	Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Monsieur Gaston FOUCHERES pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Monsieur Philippe BELLEVILLE pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX pouvoir à Monsieur Adrien GUENE
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Madame Isabelle PASTEUR

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**  
**Subvention – Convention Dijon métropole/Association Dijon Bourgogne Invest**

L'association loi du 1er juillet 1901 dénommée Dijon Bourgogne Invest est déclarée à la Préfecture le 24 janvier 2022.

Cette association réunit des acteurs publics (dont notamment la Métropole) et privés avec la volonté de développer le territoire de Dijon Métropole par une croissance économique responsable.

Aux termes de ses statuts constitutifs, l'association a notamment pour objectifs de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies de développement économique et d'innovation pour le territoire de Dijon Métropole selon les axes d'actions suivants :

- « *Le soutien des entreprises et des entrepreneurs des filières de croissance du territoire (santé, agroalimentaire, numérique...) par une offre de services à destination des entreprises implantées, des entreprises ayant un projet d'implantation et des start-ups,*
- *Le développement d'une offre de services orientée sur l'aide à l'implantation des entreprises et à leur développement sous forme de conseils et d'accompagnement en matière juridique, fiscale, d'ingénierie financière, d'accompagnement immobilier et foncier, de mobilité des salariés et de RH, de mentorat et de mise en relation entre les acteurs économiques du territoire,*
- *La promotion du territoire de Dijon Métropole lors des salons industriels et autres évènements de ce type et la promotion desdits évènements,*
- *La fédération et l'animation d'un réseau d'acteurs et d'ambassadeurs,*
- *Le soutien aux projets et partenariats à fort impact territorial ».*

Vu la délibération du Bureau du 16 mars 2022 approuvant l'adhésion de Dijon métropole à l'Association Dijon Bourgogne Invest ;

Au regard des objectifs de l'association et dans la mesure où ces objectifs présentent un réel intérêt en termes de développement économique, il est proposé de soutenir l'Association en versant à cette dernière une subvention d'un montant de 600 000 € sur les crédits 2022, versé en une seule fois et tenant compte de l'année en cours et de la création de l'Association avec sa montée en charge progressive, puis en lui versant une subvention annuelle de 1 150 000 € pour les années 2023 et 2024, dans le cadre formalisé d'une convention de subventionnement pluriannuelle.

Cette convention annexée au présent rapport prévoit notamment les modalités de versement de la subvention ainsi que les engagements de l'association.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'accorder** à l'association Dijon Bourgogne Invest une subvention d'un montant total de 2 900 000 € sur une période de trois ans, à verser selon le calendrier suivant :
  - 600 000 €, versés en une seule fois sur les crédits de l'année 2022
  - 1 150 000 €, versés en début d'année, en une seule fois, au titre de l'année 2023
  - 1 150 000 €, versés en début d'année, en une seule fois, au titre de l'année 2024
- **de conclure** la convention définissant les conditions et modalités de versement de la subvention (projet ci-annexé) ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention précitée, à y apporter toute modification de détail qui n'en altère pas l'économie générale et à signer tous actes et toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN      POUR : 78

ABSTENTION : 2

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 3

DONT 14 PROCURATION(S)